

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE-ÎLE-EN-MER

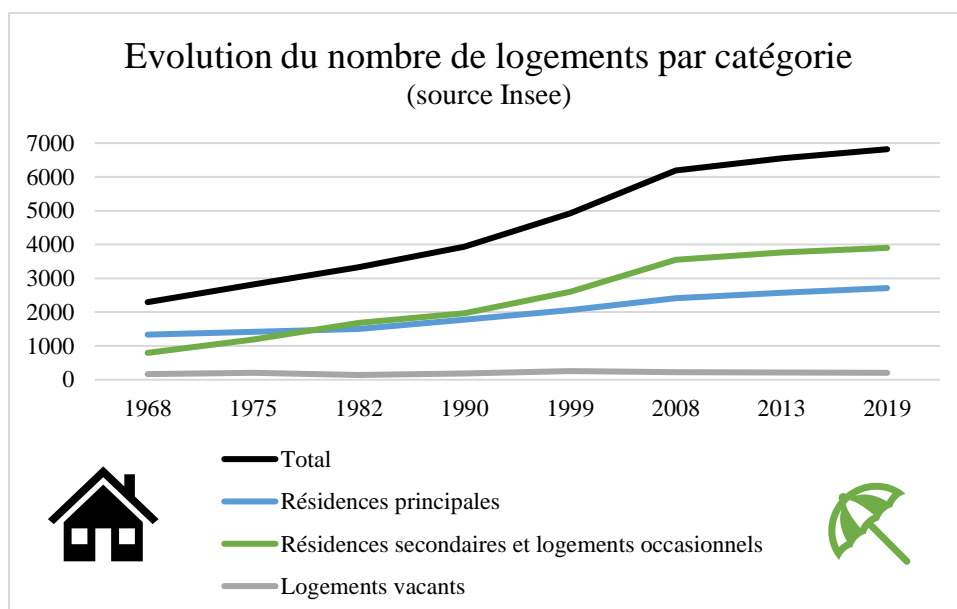
*Se placer en position de piloter plus efficacement le développement de l'île*

**Dotées d'une forte identité, touristiquement très attractives, les quatre communes de Belle-Île-en-Mer ont choisi de former entre elles l'une des plus petites communautés de communes françaises plutôt que de rejoindre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) existant.**

**Les relations entre les communes et leur EPCI, de même que la gouvernance de la communauté doivent être réexaminées pour faire face aux défis qui se présentent à elles, notamment en matière d'habitat et d'aménagement, et pour réaliser l'ambitieux programme d'investissement sans mettre en difficulté les finances de la communauté.**

**Le principal enjeu : se structurer pour concilier l'attractivité touristique avec les besoins des résidents permanents**

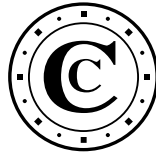
Plus grande île de Bretagne, Belle-Île-en-Mer accueille une population permanente de 5 611 habitants répartis dans quatre communes : Bangor, Locmaria, Sauzon et Le Palais, cette dernière étant la commune centre de la communauté. L'île jouit d'une forte notoriété qui se traduit par une intense activité touristique (450 000 visiteurs par an).



Si la population résidente augmente de nouveau depuis le début des années 1980, elle est vieillissante. Par ailleurs, la part des résidences secondaires a fortement progressé, passant de 35 à 55 % entre 1968 et 2018, le nombre total de logements augmentant moins rapidement.

Belle-Île-en-Mer est confrontée aux contraintes et

spécificités de la vie insulaire : foncier rare et onéreux, coût de la vie, difficulté à faire jouer la concurrence, gestion de l'eau potable, éloignement du continent, même si les liaisons maritimes sont relativement fréquentes, etc.



Si la communauté de communes a eu une vision sur le long terme en matière de gestion des déchets notamment, elle n'est pas compétente en matière d'urbanisme, d'aménagement ni de logement. Ainsi, chaque commune conserve la main sur ces compétences pourtant stratégiques, sans réelle coordination, face aux défis que doit relever l'île.

La chambre a recommandé à l'EPCI d'inscrire davantage ses compétences dans les enjeux d'avenir s'agissant de l'habitat et du développement économique, voire de la transition énergétique et de la gestion de certains équipements supra communaux (ports par exemple).

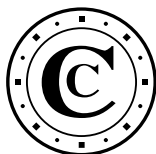
Le précédent mandat a été marqué par un projet de fusion des communes porté par deux d'entre elles (Le Palais, Sauzon) mais qui n'a pas abouti en raison d'une forte opposition des deux autres. Cet épisode a freiné le processus d'intégration et la gouvernance repose aujourd'hui sur une collégialité qui n'est pas centrée sur les enjeux stratégiques et qui se caractérise par un système de délégations restreintes à l'exécutif. Le conseil est amené à débattre de nombreux sujets de gestion courante, parfois très éloignés des domaines stratégiques.

Le pilotage de l'activité est d'ailleurs plus difficile en l'absence de réelles mutualisations entre la communauté et ses communes malgré la similarité des besoins des habitants et l'étroitesse du territoire. Dans ce contexte, les difficultés à attirer et à fidéliser des agents qualifiés sont réelles, alors que la charge de travail, qui résulte notamment d'une administration insuffisante au niveau de la direction générale, est importante. Il s'en suit un *turnover* important, que la communauté peine à endiguer, compte tenu par ailleurs d'un régime indemnitaire peu attractif au vu des contraintes de la vie insulaire.

### **Les besoins des budgets annexes : un risque à maîtriser afin de consacrer les marges de manœuvre existantes aux projets d'investissement prévus d'ici 2027**

La situation financière de la communauté, totalement désendettée, n'inspirait pas d'inquiétudes au vu des comptes 2021, grâce notamment aux aides publiques. Ses marges de manœuvre pourraient cependant être plus importantes, le partage entre communes et EPCI de la dotation communale d'insularité (DCI) étant clairement à l'avantage des premières puisqu'elles en reversement 35 % à la communauté, alors que l'EPCI supporte plus de 50 % des surcoûts insulaires.

La maîtrise des déficits des budgets annexes constitue un autre point de vigilance. L'effort du budget principal s'est en effet accru de 28 % sur la période 2017-2021, soit deux fois plus rapidement que la progression des produits de gestion du budget principal, sous la pression notamment des besoins des services industriels et commerciaux, à savoir l'aérodrome et surtout l'abattoir, dont les tarifs, modestes et inchangés ces dernières années, ne permettent pas de réduire l'important déséquilibre financier.

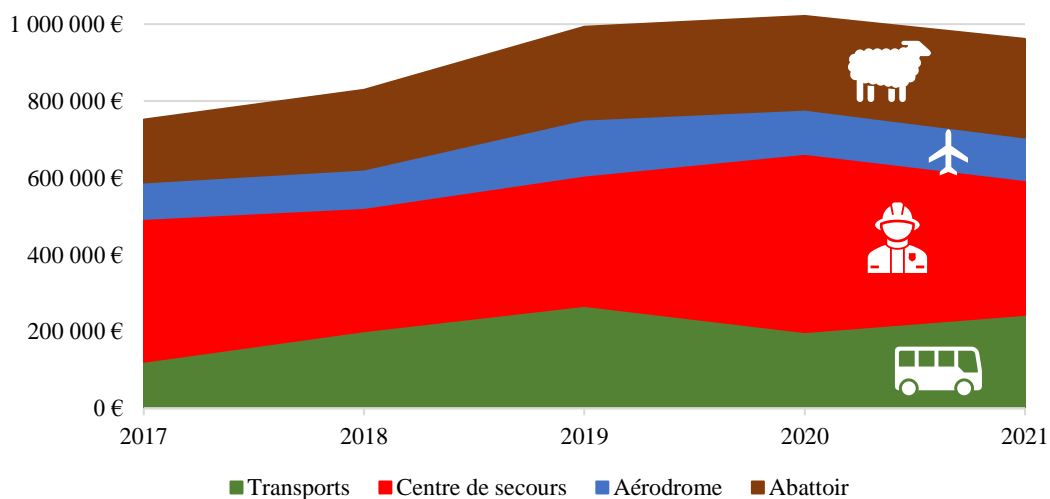


Produits de gestion du budget principal (2017-2021) :

+ 14 %

Participations du budget principal aux budgets annexes :

+ 28 %



Aussi, la chambre souligne que l'EPCI pourra assumer d'autant plus aisément ses projets d'investissements, à commencer par la réhabilitation plusieurs fois retardée du complexe sportif du Gouerch (5,5 M€), qu'elle aura trouvé des solutions à ces deux problématiques.